

Les débats seront animés par la rédaction de L'AGEFI

L'AGEFI
Séminaires



4^e RENCONTRES D'ACTUALITE

CONTRÔLE DES RISQUES 2012

**Bâle III et toutes les réglementations européennes :
quels impacts sur la banque et la gestion d'actifs ?**

Jeudi 13 octobre 2011 - De 17h00 à 19h30

Intercontinental Paris Le Grand
2 rue Scribe 75009 Paris

En partenariat avec :


accenture
High performance. Delivered.





4^e RENCONTRES D'ACTUALITÉ CONTRÔLE DES RISQUES 2012

Jeudi 13 octobre 2011 – Intercontinental Paris Le Grand

Les débats seront animés par **Marion Leblanc-Wohrer**, Rédactrice en chef, **L'AGEFI HEBDO**

17h00 – 17h50 **Quel nouveau cadre prudentiel et de supervision 2012-2013 pour la gestion des risques ?**

Bâle III et CRD IV, MIF II, CRBF 97-02, UCITS IV et AIFM... état des lieux des dernières avancées

- Le point sur la création du nouveau système européen de supervision financière et la création du CERS depuis le 1^{er} janvier 2011. Quels nouveaux contrôles des autorités ?
- Quel renforcement du niveau de couverture des risques avec les ratios Bâle III et leur transposition via la CRDIV ? Focus sur les surcharges pour risques systémiques prévues pour les SIFIs¹
- Impacts de MIF II, EMIR et l'encadrement des dérivés OTC par le renforcement du rôle des CCP²
- En quoi les directives UCITS IV et AIFM permettent-elles un meilleur contrôle des risques dans l'asset management ? Ce que change Solvency II pour l'industrie de la gestion d'actifs

Sylvie Mathérat, Adjoint au Directeur Général des Opérations, BANQUE DE FRANCE - Membre du Comité de Bâle
Michel Cardona, Secrétaire général adjoint, AUTORITE DE CONTRÔLE PRUDENTIEL
Alain Piithon, Délégué général adjoint, AFG

17h50 – 18h40 **1^{er} bilan de la refonte de la filière risque pour une organisation efficace et pérenne**

Liquidité, contrepartie, défaut... quels dispositifs pour une appréciation et un contrôle exhaustifs de tous les risques ?

- Quel bilan 18 mois après la création d'un « Responsable de la filière risques » exigée par le CRBF ?
- De la cartographie au traitement, quelle coordination et comment couvrir toutes les familles de risques ?
- Refonte des fonctions de contrôle : audit / contrôle interne / conformité / risques... comment éviter les recoupements ?
- Mesure du risque de liquidité : comment anticiper les nouveaux ratios LCR³ et NSFR⁴ issus de Bâle III ?
- Fragmentation de la liquidité et rôle croissant du trading de haute fréquence : une surveillance efficace est-elle possible ?

Isabelle Lefebvre, Directeur Risques et Contrôles Permanents, LCL
Yann-Hervé Beulze, RCCI contrôle permanent et risques, GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Duc Pham-Hi, Associé, R2M PARTNERS, Professeur, ECE Paris
Rudolf Sneyers, Deputy chief risk officer, DEXIA GROUP

18h40 – 19h30 **Les stratégies commerciales bancaires et de gestion d'actifs à l'épreuve de Bâle III : le contrôle du risque va-t-il tuer certains produits ?**

- Les contraintes de gestion des risques sous Bâle III : une onde de choc pour tout l'écosystème financier ?
- Bouleversement des priorités commerciales induites par Bâle III, optimisation du design produits pour répondre aux nouvelles exigences... jusqu'où associer le risk management à la définition des offres commerciales ?
- En quoi les nouvelles règles prudentielles et leurs conséquences sur l'activité des banques vont-elles remodeler les circuits de financement de l'économie ?
- Face à l'incitation des banques à renforcer le poids des dépôts au détriment possible des fonds monétaires, quels impacts pour l'industrie de la gestion collective ? D'autres classes d'actifs sont-elles en danger ?
- Vers une nouvelle gouvernance pour intégrer la gestion des risques dans la stratégie globale des établissements : le risque va-t-il décider de tout jusqu'à la mort de certains produits, classes d'actifs et activités ?

Valérie Villafranca, Executive Partner, ACCENTURE
Abdel Bencheikh, Directeur risques, conformité et contrôles, NATIXIS ASSET MANAGEMENT
Dominique Garbrial, Conseiller de la direction générale, GROUPE BPCE
Vivien Lévy-Garboua, Senior advisor, BNP PARIBAS

1. SIFI : Systemically Important Financial Institutions
2. CCP : Chambres de Compensation Centrales
3. LCR : Liquidity Coverage Ratio
4. NSFR : Net Stable Funding Ratio



4^e RENCONTRES D'ACTUALITÉ CONTRÔLE DES RISQUES 2012

Jeudi 13 octobre 2011 – Intercontinental Paris Le Grand

Madame, Monsieur,

Après plus de deux ans de travaux pour refondre le système de surveillance et de régulation financière internationale, la gestion des risques reste au cœur de toutes les attentions.

En effet si la crise avait révélé les défaillances d'un système et les écueils qui en résultaient, les mois derniers ont mis au jour des risques toujours plus présents et plus nombreux : risques souverains, de liquidité, de contrepartie...

Néanmoins, un nouveau système européen de supervision financière a été créé au 1^{er} janvier 2011 et jamais autant de réglementations n'étaient venues encadrer l'écosystème financier.

Les ratios Bâle III en premier lieu exigent des banques un niveau de capital plus élevé pour garantir une meilleure adéquation des fonds propres aux risques. Dans le secteur de l'asset management, les directives UCITS IV et AIFM concourent également à un meilleur contrôle des risques. Enfin, d'ici à fin 2012, le marché des dérivés de gré à gré sera mieux encadré via l'obligation de passer par des chambres de compensations centrales.

Aussi, les banques, les sociétés de gestions et institutions financières sont d'ores et déjà en ordre de marche pour appliquer ces mesures et améliorer leurs dispositifs. Quel premier bilan peut-on faire de la refonte de la filière risque amorcée en 2010 ? Quelles organisations s'avèrent réellement pertinentes pour couvrir toutes les familles de risques ?

Quels sont les outils et systèmes à mettre en œuvre en matière d'appréciation et de surveillance des risques ? Comment revoir les monitorings et assurer des reportings fiables et conformes aux exigences de plus en plus fortes des autorités de contrôle ?

D'autre part, alors que Bâle III impose de revoir les business models et les priorités commerciales des banques, le contrôle du risque ne va-t-il pas finir par tuer certains produits, classes d'actifs et activités ? Quelles seront alors les conséquences sur les circuits de financement de l'économie et pour l'industrie de la gestion d'actifs ?

L'Agefi Séminaires vous propose de faire le point sur le nouveau cadre réglementaire pour le contrôle des risques et de répondre à ces questions en réunissant un panel d'orateurs de premier rang qui viendront partager leur expérience et vision.

Me réjouissant de vous accueillir à cette occasion, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Philippe Mudry
Directeur des rédactions
L'AGEFI

Bulletin d'inscription

Jeudi 13 octobre 2011 - De 17h à 19h30

GCR1110

4^e Rencontre d'Actualité CONTRÔLE DES RISQUES 2012

Intercontinental Paris Le Grand - 2 rue Scribe 75009 Paris

Informations sur le participant

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Tel : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Informations sur la société

Société : _____

N° TVA intracommunautaire (impératif) : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tel : _____ Fax : _____

Adresse de facturation si différente : _____

Assistera aux débats

Signature & cachet de l'entreprise : _____

Pour participer aux débats, merci de renvoyer ce coupon accompagné de votre règlement
à l'ordre de Development Institute International • Par courrier à l'attention de
L'AGEFI SEMINAIRES – Dii AGENCY • 164 bd Haussmann • 75008 Paris • Par Fax au 01 40 06 95 26

Je m'inscris et accepte les Conditions Générales de Vente

Participation aux frais : 390 € HT (soit 466,44 € TTC) pour tout règlement après le 30/09/2011

Tarif spécial : - 50 € HT de réduction pour tout règlement **avant le 30/09/2011**
soit 340 € HT / 406,64 € TTC

Conditions générales de vente : les frais d'inscription comprennent l'accès au séminaire et au cocktail ainsi que la documentation. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme et le lieu du séminaire si les circonstances les y obligent. Conditions d'annulation et de remplacement : Toute annulation doit nous être communiquée par écrit. Pour toute annulation plus de 30 jours avant la formation, vous pouvez bénéficier d'un report sans frais sur une session de votre choix sur l'année. Pour toute annulation, 30 à 15 jours avant le séminaire les frais seront de 100 €HT. Pour toute annulation à moins de 15 jours, les frais de participation seront dus en totalité. Dans ce cas le participant peut se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise. Merci de nous notifier le nom du remplaçant par écrit.

La facture tient lieu de convention simplifiée de formation professionnelle

Pour tout renseignement, veuillez contacter

Service Client, Dii Agency

Tel : +33 (0)1 43 12 54 91

e-mail : info-seminaire@agefi.fr